

Questions orales

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE
D'ENRICHISSEMENT D'URANIUM À LA BAIE JAMES—LES
MOTIFS DE L'OPTIMISME DE LA FRANCE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre français de l'Intérieur, M. Poniatowski, a déclaré lors d'une conférence de presse, le 8 juillet, qu'il est plus convaincu qu'au moment de son arrivée au Canada que le gouvernement fédéral approuvera le projet français de construction d'une usine d'uranium enrichi à la baie James. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'un de ses ministres ou lui-même a pu dire à M. Poniatowski pour le rendre si optimiste quant à l'approbation de ce projet par le gouvernement fédéral?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir répondre moi-même à cette question. C'est sans doute parce que les conclusions des études de faisabilité, dont le gouvernement a été informé à l'époque, n'étaient pas carrément défavorables à la construction d'une usine d'uranium enrichi, du moins pas autant que le prétendaient certains députés de l'opposition. C'est pourquoi j'ai dit moi-même à M. Poniatowski que nous examinerions de très près cette étude préliminaire de faisabilité. Nous avons dit que nous ne refuserions pas par parti pris de prendre connaissance des faits mais que nous les étudierions très attentivement.

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE
D'ENRICHISSEMENT D'URANIUM À LA BAIE JAMES—LA
QUESTION DE LA PROMESSE D'UNE RÉPONSE D'ICI HUIT MOIS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Le premier ministre ou l'un de ses ministres a-t-il convenu, durant la visite du ministre français de l'Intérieur, de répondre d'ici six à huit mois à la proposition du gouvernement français en vue de construire une usine d'uranium enrichi dont la production ne serait pas utilisée au Canada et aggraverait considérablement les risques de prolifération nucléaire, si on l'exportait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai nullement pris un tel engagement et je suis certain qu'aucun ministre ne l'a fait. L'argument invoqué par la représentante est contraire aux conclusions de l'étude de faisabilité. Je crois que toute la question se résume à cela. Il faut analyser cette question objectivement, sans idées préconçues. J'ai moi-même déclaré à la Chambre que le gouvernement avait certains préjugés à l'égard du projet, mais que nous étions disposés à examiner les faits tels qu'ils se présentent. J'espère que c'est aussi l'opinion de nos vis-à-vis.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA DEMANDE DE MAJORATION DES TARIFS DE BELL—
DEMANDE DE SUSPENSION DES AUDITIONS JUSQU'À ENTENTE
AU SUJET DE LA PROCÉDURE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Communications une question relative aux audiences que tient actuellement la CCT au sujet de la demande présentée par Bell Canada, qui veut majorer provisoirement les tarifs à compter du 1^{er} août. De graves irrégularités procédurales

[M. Dupras.]

entourent les audiences actuelles concernant la Bell, soit le temps insuffisant accordé aux intéressés pour examiner la documentation pertinente, l'absence d'audiences préliminaires, la fixation d'un délai de cinq jours aux audiences proprement dites, l'inaptitude de la CCT à déterminer s'il y a effectivement urgence. Ces irrégularités sont si flagrantes qu'elles ont poussé les représentants du Québec à boycotter les délibérations et comme le ministre a dit approuver la participation provinciale, je lui demanderai s'il compte intervenir maintenant en vue de suspendre ces séances jusqu'à ce que des procédures appropriées et mutuellement acceptables soient mises sur pied pour l'étude de cette demande?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, je ne crois pas qu'il soit question pour le ministre des Communications d'essayer d'interrompre des auditions commencées par la CTC. Le ministre ne possède pas ces pouvoirs. Quant à certains intervenants devant la CTC, qui croiraient être frustrés de leurs droits les plus normaux, je crois que des recours sont prévus dans la loi à cet effet, et qu'ils pourraient s'en servir. Ils ont plutôt choisi de se retirer.

[Traduction]

LA POSITION DU MINISTRE AU SUJET DE L'ATTITUDE DE LA
SOCIÉTÉ BELL QUANT À LA RECHERCHE DE CAPITAUX

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): La Société Bell n'a jamais réussi à offrir un service satisfaisant aux particuliers dans les campagnes, mais elle consacre trop d'énergies et de fonds à des dispositifs de télécommunications complexes. Aussi, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement approuve l'attitude de la société Bell, qui demande à ses abonnés de subventionner une technologie ultra-moderne en augmentant les tarifs, au lieu de s'adresser aux marchés de capitaux ou aux actionnaires, pour trouver les capitaux nécessaires à cette immobilisation.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, ce n'est pas directement au gouvernement que Bell Canada doit présenter ses arguments à ce sujet. La Société de téléphone doit les présenter à la Commission canadienne des transports au comité des télécommunications. C'est, je crois, ce que le comité des télécommunications lui demandera de faire. Le gouvernement jugera ensuite des décisions que la Commission aura à prendre.

[Traduction]

LA QUESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN ORGANISME DE
RÉGIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Les associations de consommateurs comme les gouvernements provinciaux ont perdu confiance dans le système actuel à cause du conflit des télécommunications; aussi, le ministre peut-il nous dire quand il compte créer le nouvel organisme de régie prévu dans le bill C-5 adopté récemment par la Chambre, et quand il pense pouvoir formuler une nouvelle politique nationale en matière de télécommunications, politique qui, espérons-le, permettra au public de participer davantage aux prises de décisions concernant les immobilisations et le choix des priorités?